



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 49376

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de moutons et sur l'évolution de l'organisation commune de marché de la viande ovine. Un récent rapport demandé par le Premier ministre sur la filière ovine a mis en évidence les difficultés rencontrées par l'élevage ovin en France, constatant que notre pays a perdu un million de brebis en l'espace de dix ans et qu'il ne produit plus guère que 40 % de la viande ovine qu'il consomme. Le département du Pas-de-Calais n'a pas échappé à cette tendance. N'étant ni classé en secteur de montagne, ni en zone défavorisée, il ne bénéficie pas de soutiens spécifiques (prime au monde rural...). Comme les autres éleveurs de France, les producteurs de ce département entendent se mobiliser pour assurer leur avenir. Les éleveurs ovins français demandent une équité de traitement entre productions (filière bovine) et une amélioration sensible de l'OCM ovine. Pour une reconquête indispensable du marché qui peut favoriser l'installation sur des exploitations ovines et donc l'emploi en milieu rural, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour compléter le plan d'actions qu'il avait proposé en février dernier, afin d'améliorer le revenu des éleveurs ovins.

Texte de la réponse

De nombreux parlementaires ont appelé l'attention du Gouvernement sur les préoccupations des éleveurs ovins et sur la nécessité de faire évoluer les soutiens dont bénéficie le secteur ovin-viande dans notre pays. Le Gouvernement est conscient des difficultés structurelles que connaît cette filière, lesquelles justifient entièrement l'attention portée au secteur. Le ministre de l'agriculture et de la pêche entretient un dialogue étroit avec les représentants professionnels du secteur afin d'analyser avec eux, non seulement les difficultés persistantes de la filière, mais également les voies que pourrait ouvrir une négociation européenne autour de l'organisation commune de marché (OCM) des viandes ovines et caprines. En effet, au niveau national, dans le prolongement du rapport sur le secteur qui lui a été remis par M. Thomas, ingénieur général du génie rural, des Eaux et des Forêts, et par M. Launay, député du Lot, le ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place un plan d'action en faveur de l'élevage ovin, destiné à pérenniser et redynamiser cet élevage. Doté de moyens financiers significatifs, ce plan d'action a pour objectif d'offrir de réelles perspectives d'avenir aux éleveurs et de permettre la juste reconnaissance de la contribution de cet élevage au regard des fonctions qu'il assure en termes économiques, mais également territoriaux, sociaux ou environnemental, dans notre pays. Ainsi que cela était également indiqué dans le rapport, il est clair que cette réflexion doit s'accompagner d'une réflexion de fond sur l'avenir de l'organisation commune de marché. En vigueur depuis vingt ans, elle ne peut rester figée sans tenir compte ni des réformes qu'ont connues les autres secteurs agricoles, ni de l'évolution de la production et du niveau de vie des producteurs au cours de cette période. Consciente de cette nécessité, la Commission européenne a également demandé que lui soit remis un rapport d'évaluation du fonctionnement de cette OCM, qui devrait être très prochainement disponible. Le Gouvernement a rappelé solennellement sa détermination à agir pour faire évoluer l'OCM. Cependant, il est nécessaire d'être conscient de la difficulté que présentera cette négociation portant sur une révision des mécanismes communautaires de soutien, alors même que de nombreux Etats membres de l'Union européenne ne partagent pas nos préoccupations ou nos appréciations

des mesures nécessaires. Il est néanmoins urgent d'engager ce débat communautaire. C'est en ce sens que le Gouvernement apportera son soutien au projet d'organisation d'un colloque sur le sujet à Bruxelles au cours de l'automne, présenté par les représentants professionnels. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a prévu d'y participer, car il est essentiel que l'avenir de la filière ovine figure au coeur des préoccupations de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49376

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 octobre 2000

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4310

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5900